

MAIRIE LE BELLAY-EN-VEXIN

PROCÈS VERBAL 002/2021 SÉANCE PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL 06/02/2021

Le six février deux mille vingt et un (06/02/2021) à 09H30

Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué le 01/02/2021, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Ludovic BAZOT, maire de la commune.

Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT – Sylvain GUICHARD

Absents représentés : Olivier FLIGNY (pouvoir à M. PIGEONNIER) et José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir donné Mme ROBERT)

Absent : Olivier MAUGER

Le maire, ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers, constate que le quorum est atteint et proclame la validité de la séance, cite les pouvoirs reçus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 4, afin de traiter la demande de droit de préemption pour la parcelle B452.
Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Le maire donne lecture du procès-verbal 001/2021 de la séance publique du conseil municipal du 08 janvier 2021.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Soumis à vote	Pour information	Divers
Protocole d'accord transactionnel vente du garage communal	Engazonnement city stade Haies aire de jeux	Question(s) diverse(s)
Délégation de signature à Mme CADOT pour certains actes administratifs		
Entretien paysager (élagage, abattage, débroussaillage)		
Droit de préemption parcelle B452 (ajout)		

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Aucune réclamation n'est formulée sur cet ordre du jour.

Monsieur le maire souligne que l'ensemble des conseillers a été destinataire par courriel des dossiers traités en séance de ce jour conformément à la délibération 12/2020 du 11/06/2020

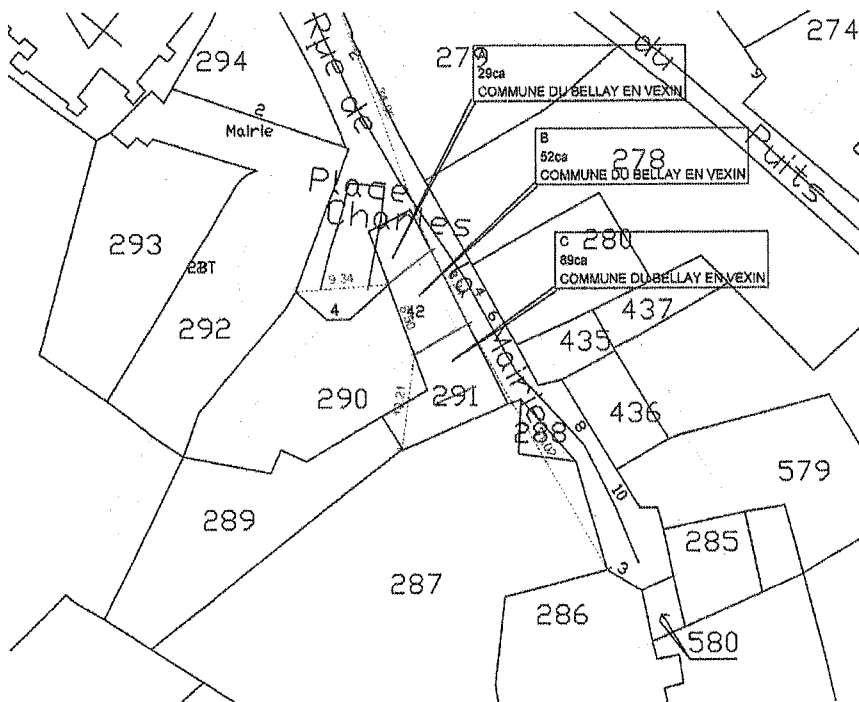
A la demande du maire, le conseil municipal nomme Madame Patricia BAZOT, Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT).

SOUMIS A VOTE

ORDRE DU JOUR N°1 : Délibération 04 – Protocole d'accord transactionnel vente du garage communal

Le maire après avoir donné connaissance aux conseillers municipaux du protocole d'accord transactionnel pour la vente de la parcelle A291 nouvellement cadastrée provisoirement B et C à un prix de 35 000 euros nets vendeur à M. et Mme ABOULKER ;

D'autre part le maire tient à préciser aux conseillers municipaux que Mme ROSENBLAT s'engage dans le cadre de ce protocole à ne pas revendiquer la propriété de la parcelle nouvellement cadastrée provisoirement C ;



Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Approuvé à l'unanimité :

-la conclusion du protocole d'accord transactionnel présenté avec M. et Mme ABOULKER et Mme ROSENBLAT

- l'autorisation donnée au maire à signer le protocole d'accord transactionnel et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui ci

ORDRE DU JOUR N°2 : Délégation de signature à la secrétaire de mairie

Mme CADOT a sollicité le maire afin de pouvoir disposer d'une délégation de signature pour certains actes (copie délivrance acte d'état civil, légalisation de signature)

Après recherches et avis (autres communes), il n'est pas judicieux que Mme CADOT dispose d'une délégation de signature qui est un acte administratif qui n'est pas sans conséquence en cas de recours.

Il est donc souhaitable de ne pas lui attribuer de délégation.

Cette délibération est donc annulée.

ORDRE DU JOUR N°3 : Délibération 05 – Entretien paysager (élagage, abattage, débroussaillage)

Suite au report du vote le 04-12-2020 à ce sujet, le maire a repris le dossier et convier 3 sociétés différentes pour l'établissement de devis et visite sur site.

Le 18 décembre le gérant de la société LE GUILLON s'est déplacé, suivi du gérant de la société LE FRANCOIS GARDEN'S

BILAN :

Il n'y a pas autant d'arbres à abattre sur la zone des bons garçons (terrain de basket et arrière des habitations le long de la D43)

Gros chantier de nettoyage, débroussaillage, élagage et deux-trois arbres à abattre.

A NOTER :

La 3^{ème} société n'a pas répondu à nos sollicitations par mail pour le RDV sur place (CERDP)

La société LE GUILLON malgré une relance mail n'a pas envoyé son devis

La société LE FRANCOIS GARDEN'S a répondu avec réactivité. Son devis est de 5 530 euros HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Lefrancois Garden pour un montant de 5 530 euros HT.

ORDRE DU JOUR N°4 : **Délibération 07 – Droit de préemption parcelle B452**

Vu la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire.

Considérant que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal.

Vu la demande en date du 29 /01/2021 par laquelle la Selarl Corbasson notaire et associés demande la déclaration d'intention d'aliéner pour la vente du terrain sis 6 route de Nucourt, cadastrée section B452.

Vu le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Adoption à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle B452

POUR INFORMATION

SUJET N°1 : **Point sur les dépenses**

Madame Elizabeth DUFOUR, Adjointe en charge des finances, présente le grand livre des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement engagées depuis le conseil municipal du 04/12/2020 se présentant ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 31 331.63 €

Dépenses d'investissement : 29 873.78 €

Recette de fonctionnement : 21 106.02 €

SUJET N°2 : **Engazonnage et pose de haies city stade**


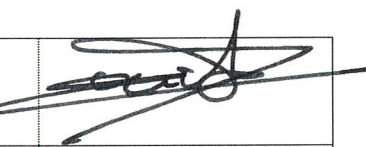

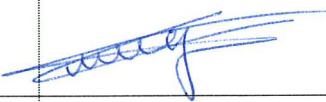


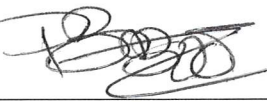

Le maire informe le conseil municipal que la société LE FRANCOIS GARDEN'S procédera aux travaux de préparation (retourner la terre, aplanir), mettra du gazon et posera des haies autour de l'aire de jeu et ses abords) d'une partie de la zone city stade au niveau de la salle communale. Les travaux seront réalisés en mars 2021.

Montant du devis 1 095 euros HT.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10H45.

Le Président Maire	Ludovic BAZOT		Conseiller municipal	Sylvain GUICHARD	
1 ^{er} adjoint	Alain PIGEONNIER		Conseiller municipal	Guillaume LEVEQUE	
2 ^{ème} adjointe	Elizabeth DUFOUR		Conseiller municipal	Laurent RONDEAU	
Secrétaire de séance 3 ^{ème} adjointe	Patricia BAZOT		Conseiller municipal	José DE MOURA	Absent représenté
Conseiller municipal	Olivier MAUGER	Absent	Conseillère municipale	Isabelle ROBERT	
Conseiller municipal	Olivier FLIGNY	Absent représenté			